



Enquête sur les arts d'interprétation 1998-99

Renvoyer dûment rempli dans les 21 jours suivant la réception.

Rectifiez, s'il y a lieu, le nom et l'adresse



A/S	
N° et rue	
Ville	
Province	Code postal

1. Veuillez indiquer le nom de la municipalité de résidence dans laquelle votre compagnie donne ses spectacles **s'il est différent de celui inscrit à l'adresse postale.**

100 municipalité (par ex. Laval, Québec, Moncton) province ou territoire

À l'usage du bureau **101** **102** **103** **104**

Veuillez lire attentivement avant de remplir le questionnaire

Autorité
Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

Objectif de l'enquête
L'objectif de cette enquête est de fournir des statistiques au sujet des activités des **compagnies professionnelles d'arts d'interprétation sans but lucratif**. Ces renseignements sont utilisés par le secteur privé lors des processus de prise de décisions ainsi que par tous les niveaux de gouvernements. Cela fournit une base pour prendre des décisions éclairées sur les politiques et les programmes dans le secteur des arts d'interprétation.

Confidentialité
La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête, qui permettraient d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, serviront à des fins statistiques et seront publiées uniquement sous forme agrégée. La clause de confidentialité de la *Loi sur la statistique* n'est pas touchée par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

Accord de partage des données
Afin d'alléger le fardeau des enquêtes et produire des statistiques uniformes, Statistique Canada a conclu un accord en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique*, avec le Bureau de la statistique du Québec, pour le partage des renseignements tirés de cette enquête. La *Loi sur la statistique du Québec* prévoit les mêmes dispositions relatives à la confidentialité et les mêmes sanctions en cas de divulgation des renseignements que la *Loi sur la statistique fédérale*.

A. Renseignements de base

2. a) Cochez la case qui, ci-dessous, correspond au **principal** domaine d'activité de votre compagnie.

020 01 Théâtre (y compris les spectacles de marionnettes) à l'exclusion du théâtre musical
 21 Théâtre musical
 03 Opéra
 04 Musique (instrumentale)
 05 Musique (chorale)
 02 Danse
 06 Festival (ayant sa propre compagnie d'arts d'interprétation)
 20 Multi-disciplinaire ou autre (veuillez préciser)

07 Festival (agence de diffusion seulement, c'est-à-dire ne possédant pas sa propre compagnie d'arts d'interprétation)
 08 École
 09 Locaux et installations ou présentateur (société n'ayant pas sa propre compagnie d'arts d'interprétation)

↑

Si vous avez coché une de ces trois cases, vous avez terminé le questionnaire. Veuillez le retourner à Statistique Canada, qui tient à vous remercier de votre collaboration.

b) Si votre compagnie est **multi-disciplinaire** ou exerce des activités **supplémentaires ou secondaires**, veuillez cocher toutes les cases qui correspondent à la situation.

030 1 <input type="checkbox"/> Théâtre	035 1 <input type="checkbox"/> Festival
031 1 <input type="checkbox"/> Danse	036 1 <input type="checkbox"/> École
032 1 <input type="checkbox"/> Opéra	037 1 <input type="checkbox"/> Locaux et installations ou présentateur
033 1 <input type="checkbox"/> Musique (instrumentale)	039 1 <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) <input type="text"/>
034 1 <input type="checkbox"/> Musique (chorale)	

3. a) Veuillez cocher la case qui correspond le mieux à votre compagnie.

040 **Groupe I** 01 compagnies dont les directeurs artistiques **et/ou** 02 les administrateurs **et/ou** 03 les artistes sont payés.

Groupe II 01 Toutes les autres compagnies tels les troupes communautaires (amateurs).

Si vous avez coché cette case, veuillez décrire les activités de votre compagnie à la page 6 et retourner le questionnaire à Statistique Canada. Merci de votre collaboration.

b) Votre compagnie est-elle une organisation à but non lucratif?
043 01 Oui 02 Non

Si non, veuillez vous arrêter ici et retourner votre questionnaire. Autrement, continuez.

4. a) Indiquez la forme juridique de votre organisation d'après les catégories énumérées ci-après.

041 ¹ Société constituée ² Autre (par ex., coopérative, entreprise à propriétaire unique, société en nom collectif) (veuillez préciser)

b) Veuillez inscrire l'année de fondation de votre organisation

B. Période de déclaration

5. Veuillez inscrire la date comprise entre le 1^{er} septembre 1998 et le 31 août 1999 inclusivement, qui marquait la fin de votre dernier exercice financier complet. Pour toutes les questions suivantes votre période de déclaration doit englober les 12 mois se terminant à la date inscrite. Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer le nombre de mois de votre période de déclaration.

010 012 Nombre de mois

jour mois année

C. Représentations / Spectateurs

Définitions:

Oeuvre / pièce: oeuvre unique, par exemple une pièce de théâtre, un ballet, une pièce musicale, etc

Oeuvre canadienne: oeuvre dont la rédaction, la chorégraphie ou la composition a été assurée par un Canadien.

Représentation: présentation d'une ou de plusieurs oeuvres.

Représentations données en tournée: on entend les spectacles présentés par la compagnie à l'extérieur de la région habituelle de résidence et pour lesquels des indemnités de séjour sont payées (ce qui exclut les représentations données hors du lieu de résidence mais pour lesquelles la compagnie n'a pas à défrayer des indemnités de séjour).

6. Veuillez inscrire le nombre de **représentations en personne** données par votre compagnie au cours de la période de déclaration ainsi que le nombre de **spectateurs**. Si nécessaire, veuillez estimer le nombre de spectateurs au meilleur de votre connaissance à l'exclusion des billets de faveur.

Nota: Veuillez **EXCLURE** les renseignements sur les représentations strictement radiotélévisées. Veuillez inclure les représentations qui ont été radiotélévisées ainsi que le nombre de spectateurs y assistant. Inclure **seulement** le nombre de spectateurs présents aux représentations.

	Nombre de représentations	Nombre de spectateurs
À demeure	050	060
(i) Saison / scène principale		
(ii) Représentations destinées à la jeunesse	051	061
(iii) Autres représentations (par ex. scène secondaire, tournées qui n'occasionnent pas de frais de séjour)	052	062
(iv) Total, à demeure (somme des lignes (i) à (iii))	053	063
En tournée	054	064
(v) Représentations destinées à la jeunesse		
(vi) Autres représentations	055	065
(vii) Total, en tournée (somme des lignes (v) et (vi))	056	066
Autre	057	067
(viii) (précisez) <input type="text"/>		
Total (somme des lignes (iv), (vii) et (viii)) (à l'exception de spectacles radiotélévisés)	058	068

7. a) Inscrivez selon les catégories ci-dessous le nombre **d'oeuvres / de pièces présentées** par votre compagnie au cours de la période de déclaration:

(i) Oeuvres canadiennes	070
(ii) Oeuvres étrangères	071
(iii) Total	072

b) Inscrivez le nombre de **représentations** données par votre compagnie au cours de la période de déclaration dans lesquelles **au moins une oeuvre / pièce canadienne** était au programme

D. Tournées

8. Veuillez inscrire le nombre de **semaines** pendant lesquelles votre compagnie a été en tournée et le nombre de **représentations** données par votre compagnie, dans les parties du monde suivantes au cours de la période de déclaration.

N'a pas été en tournée ⇒ 080 1

	Nombre de semaines	Nombre de représentations
• Canada:	076	077
(i) Province de résidence		
(ii) Autres provinces ou territoires	078	079
(iii) Canada – Total (somme des lignes (i) et (ii))	081	091
• À l'étranger:	082	092
(iv) États-Unis	083	093
(v) Europe	084	094
(vi) Asie	085	095
(vii) Autres pays (veuillez préciser) <input type="text"/>	086	096
(viii) Total – Somme des lignes (iv), (v), (vi) et (vii) (la case 096 doit être égale à la case 056)		

E. Personnel

9. Veuillez inscrire le nombre total des personnes rémunérées et les bénévoles (personnel non rémunéré), y compris les artistes invités, que votre compagnie a employées directement ou engagées à contrat et les traitements/salaires et cachets (y compris les avantages sociaux) qu'elles ont touchés.

	Nombre de bénévoles	Nombre de personnes rémunérées	Traitements/salaires et cachets (y compris les avantages sociaux) \$(omettre les cents)
(i) Artistes créateurs (par ex., directeur artistique ou musical, chorégraphe, décorateurs) Salariés (incluant cachets et honoraires)		C200	C260
		C204	C264
	Contractuels	C331	
Bénévoles			
(ii) Artistes interprètes Salariés		C201	C261
		C205	C265
	Contractuels	C332	
Bénévoles			
(iii) Autre personnel (par ex., production/technique/administratif) Salariés		C210	C270
		C211	C271
	Contractuels	C333	
Bénévoles			
Total	C330	C220	C280

10. Sur le nombre total d'artistes déclaré au préalable, veuillez inscrire le nombre d'artistes invités que votre compagnie a engagé et la rémunération qui leur a été versée.

Si aucun artiste invité n'a été engagé, veuillez cocher "Aucun"

(i) Artistes invités canadiens 314 Aucun **OU**

(ii) Artistes invités étrangers 324 Aucun **OU**

Nombre	Dollars canadiens
315	316
325	326

F. Recettes d'exploitation

11. Recettes gagnées

a) Recettes tirées des représentations:

exclure tous les impôts
\$ (omettre les cents)

À demeure:

(i) Ventes nettes d'abonnements	400	
(ii) Ventes nettes de billets au guichet	401	
(iii) Recettes garanties, frais de service (y compris les recettes tirées d'ateliers)	402	
(iv) Recettes provenant des médias (y compris télévision, radio, vidéo, films, enregistrements)	403	
(v) Total partiel (somme des cases 400 à 403)		410

En tournée (s'il y a lieu)

(v) à l'intérieur du Canada	422	
(vi) à l'extérieur du Canada (inclure les cachets et les remboursements de dépenses)	423	
Total partiel (somme des cases 422 et 423)		420

b) Autres recettes gagnées: Exclure les recettes provenant des immobilisations.

(i) Publicité dans les programmes, ventes de programmes et de souvenirs, ventes réalisées par les bars et concessions, etc	411	
(ii) Recettes tirées d'école et de festival	414	
(iii) Autres recettes gagnées (par ex., intérêts sur des placements, location d'installations et de matériel) (ne pas inclure les sommes recueillies grâce aux campagnes de financement, les dons et les subventions)	419	
Total des recettes gagnées (somme des cases 410, 420, 411, 414 et 419)		430

12. Subventions, campagnes de financement et autres recettes

a) Subventions des administrations publiques: (y compris les subventions de toutes les administrations publiques et, le cas échéant, des loteries)

\$ (omettre les cents)

(i) Fédéral	431	
Conseil des Arts du Canada	432	
Patrimoine canadien	433	
Développement des ressources humaines	434	
Affaires étrangères	439	
Autres sources fédérales (veuillez préciser)		
Total fédéral (somme des cases 431 à 439)		440
(ii) Provincial (y compris les conseils des arts)		441
(iii) Municipal ou régional		442
(iv) Autres gouvernements (par ex., état étranger)		449
(v) Total des subventions gouvernementales (somme des cases 440 à 449)		450
b) Sommes tirées d'un fonds en fiducie ou d'un fonds de dotation		460

c) Sommes recueillies lors de campagnes de financement et dons:

(i) Dons de sociétés et d'entreprises	471	
(ii) Commandites de sociétés et d'entreprises	472	
(iii) Fondations	473	
(iv) Particuliers (incluant les contributions)	474	
(v) Événements/projets spéciaux (par ex., vente aux enchères, casinos)	475	
(vi) Autre (veuillez préciser)	479	
(vii) Total des sommes recueillies lors de campagnes de financement et des dons (somme des cases 471 à 479)		480
Total des sommes recueillies lors de subventions, de campagnes de financement et autres (somme des cases 450, 460 et 480)		490
Total des recettes d'exploitation (somme des cases 430, 490)		500

G. Dépenses d'exploitation

13. a) Dépenses relatives au personnel:

- (i) Inscrivez le total des traitements/salaires et cachets (y compris les avantages sociaux) qu'a touché le personnel pendant la période de déclaration en incluant le personnel à contrat en reportant le total indiqué à la case 280 de la question 9 b)

\$ (omettre les cents)

510

b) Dépenses non relatives au personnel:

- **INCLURE UNIQUEMENT LA PORTION DE LA TPS PAYÉE QUI EST NON REMBOURSABLE.**
Seulement s'il vous est impossible de faire cela, incluez la TPS brute dans chaque catégorie de dépenses.

\$ (omettre les cents)

(i) Dépenses inhérentes à la production; décors, accessoires, costume, atelier, matériel technique, achat de manuscrits, effets spéciaux, déplacements, frais de représentation, droits d'auteur et cachets payés pour des oeuvres commandées, redevances versées à une société de droits d'auteur, achats ou locations en matière de musique, achats ou location de matériel, etc.	511
(ii) Garanties/frais de services payés à des compagnies invitées	512
(iii) Frais d'exploitation du (des) local(aux) utilisé(s) dans la région de résidence: Propriété: paiements hypothécaires, taxes, services publics, entretien, etc. Location: loyer, services publics, entretien, etc.	513 514 515
(iv) Frais de tournée: transport du personnel et du matériel, hébergement, repas, indemnités de séjour, etc.: Au Canada	518
À l'extérieur du Canada	516
(v) Frais d'administration: équipement et fournitures de bureau, frais postaux, téléphoniques, frais de vérification, assurance, permis, frais juridiques, frais d'archives, frais de cartes de crédit, guichet (incluant l'impression des billets), etc.	522
(vi) Frais bancaires, intérêts	517
(vii) Dépenses relatives au marketing/publicité: (tous les coûts doivent être bruts) profils d'auditoire, campagnes de souscriptions, communiqués, affiches, coupures de presse, commissions sur les ventes, publicité, photographies, billets de faveur, etc.	521
(viii) Dépenses relatives aux campagnes de financement projets spéciaux, etc.	564
(ix) Dépréciation et amortissement	519
(x) Autres dépenses: ateliers, fournitures des bars et des concessions, etc.	520
(xi) Total partiel (somme des cases 511 à 519 et 521, 522 et 564)	531
c) Dépenses d'école ou de festival. (Ne pas inclure ce montant ailleurs)	550
Total des dépenses d'exploitation (somme des cases 510, 520 et 531)	550

H. Excédent (déficit)

14. a) Excédent (déficit) accumulé au début de la période de déclaration

\$ (omettre les cents)

551

b) Excédent (déficit) de la période de déclaration (case 500 moins case 550)

552

c) Subvention(s) pour la réduction du déficit

553

d) Poste(s) extraordinaire(s) non indiqué(s) ci-dessus
(veuillez préciser)

554

e) Excédent (déficit) accumulé à la fin de la période de déclaration
(somme des cases 551, 552, 553 et 554)

555

